



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 mai 2024, à 19 h à la mairie, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Sharon Clavet, directrice générale
Mme Alexandra Vigneau, greffière
Mme Myriam Fontaine, greffière adjointe

Quelque 300 personnes assistent également à la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 6.

CM2405-0950

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Joy Davies, appuyée par Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 3 et 9 avril 2024
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

- 7.1.1 Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Autorisation à la directrice générale pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 7.2.2 Octroi d'un mandat et autorisation de signature du protocole d'entente – Inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec
 - 7.2.3 Nomination des personnes responsables – Programmes d'amélioration de l'habitat et sécurité de l'information – Société d'habitation du Québec
 - 7.2.4 Contribution financière municipale – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Travaux publics
- 7.5 Sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Autorisation de signature – Entente sectorielle en économie sociale dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
 - 7.8.1 Nomination d'un suppléant à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques
 - 7.8.2 Octroi d'un contrat de gré à gré – Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) – Étude de la flotte navale des Îles-de-la-Madeleine
- 7.9 Réglementation municipale
 - 7.9.1 Adoption du Règlement n° CM-2024-05 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 200 000 \$ remboursable en dix ans
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2405-0951

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 3 et 9 avril 2024

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 3 et 9 avril 2024.

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2405-0952

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 22 mars au 26 avril 2024 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 977 435,10 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2405-0953

Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU' en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P 13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la police prévoit dans quels cas une municipalité locale peut ou doit être desservie par la Sûreté;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est formée par les territoires de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine agit à titre de municipalité centrale à l'égard de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine en vertu des articles 9 et 15 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QU' en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la Loi sur la police, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le maire et le président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et la directrice générale à procéder à la signature de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec pour une période de dix ans avec possibilité de renouvellement.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2405-0954

Autorisation à la directrice générale pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine procédera, le mercredi 3 juillet prochain, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément à la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la directrice générale, Sharon Clavet, soit mandatée pour agir, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, elle soit autorisée à se porter au besoin acquéreuse de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.



No. de résolution
ou annotation

CM2405-0955

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

Octroi d'un mandat et autorisation de signature du protocole d'entente – Inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT l'entente de gestion intervenue entre la Municipalité et la Société d'habitation du Québec (SHQ) en 2006-2007 relativement à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu avec l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec a pris fin en mars 2023;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la démarche visant à pourvoir le poste d'inspecteur, qu'il y a lieu pour le conseil d'accorder un mandat pour l'accomplissement des aspects techniques des programmes de la SHQ et de procéder à la signature d'une entente rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la directrice générale, Sharon Clavet, à signer, le protocole d'entente conclu avec l'inspecteur accrédité par la SHQ, Ramez Popal, pour une période de deux ans, soit de mai 2024 à mai 2026, avec possibilité de renouvellement.

CM2405-0956

Nomination des personnes responsables – Programmes d'amélioration de l'habitat et sécurité de l'information – Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT les ententes signées entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Société d'habitation du Québec réciproquement en décembre 2006 et janvier 2007 et des modifications subséquentes approuvées par la suite par le conseil relativement à la « gestion des programmes d'amélioration de l'habitat » et à la « sécurité de l'information »;

CONSIDÉRANT QU' en raison des changements survenus au sein de l'organisation municipale au cours des dernières années, il y a lieu de procéder à nomination des personnes désignées à titre de responsables aux fins de la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et de la sécurité de l'information et pour effectuer de la saisie de données;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil à cet effet par l'administration municipale;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil procède à la nomination des personnes responsables suivantes, soit Sharon Clavet, responsable de l'administratif et Danielle Hubert, responsable de l'informatique et qu'il autorise Linda Leblanc et Danielle Hubert à effectuer de la saisie de données dans le système des programmes d'habitation.

CM2405-0957

Contribution financière municipale – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation doit procéder à des travaux visant le remplacement de l'usine de traitement des eaux usées (mise aux normes et rénovation des infrastructures) ainsi qu'à la réalisation de travaux sur le stationnement du HLM de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation des Îles a reçu de la Société d'habitation du Québec (SHQ) la confirmation du financement de la part de la SHQ, en date du 4 décembre 2023;

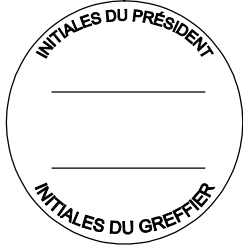
CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés totalisent 403 021 \$ et qu'en vertu des modalités du nouveau programme de rénovation des habitations à loyers modiques (HLM), une contribution municipale de 10 % au comptant est requise;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le paiement de la part municipale, jusqu'à un maximum de 40 302 \$, à verser à l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre des travaux de remplacement de l'usine de traitement des eaux usées et au stationnement du HLM de Grosse-Île.

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement 2024 de la Communauté maritime.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2405-0958

Autorisation de signature – Entente sectorielle en économie sociale dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT les compétences de la Communauté maritime en matière de développement territorial;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est reconnu comme étant l'organisme de concertation mandataire pour ce type d'entente;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de conclure une entente sectorielle régionale en économie sociale pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine avec le Pôle d'économie sociale Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Communauté maritime et les MRC de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil confie au Service de développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme le mandat de conclure une entente sectorielle avec les partenaires visés par la présente résolution;

qu'une somme annuelle de 9 500 \$, issue du Fonds régions et ruralité (volet 2), soit affectée à cette entente, et ce, pour les années 2024 et 2025;

que la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Annie Lebel, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, ladite entente.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

CM2405-0959

Nomination d'un suppléant à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) a le mandat, entre autres, d'agir à titre d'instance consultative du conseil en matière d'énergie et de développement de filières énergétiques, dont l'éolien, permettant ainsi à la Communauté maritime d'assumer un leadership dans ce domaine à l'intérieur de ses compétences d'aménagement et de développement du territoire;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE la Commission est composée de représentants citoyens, que ces derniers sont nommés par la Communauté maritime et choisis pour leur expertise et qu'ils ne représentent aucune organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Commission est présidée par le conseiller municipal Roger Chevarie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un autre élu à titre de suppléant en cas d'absence de Roger Chevarie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil désigne le maire, Antonin Valiquette, comme suppléant pour assurer la présidence de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques en cas d'absence de Roger Chevarie.

CM2405-0960

Octroi d'un contrat de gré à gré – Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) – Étude de la flotte navale des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (volet 3) soutient des initiatives liées à l'énergie, plus spécifiquement au créneau d'excellence en décarbonation du secteur naval;

CONSIDÉRANT QUE parmi les premières actions recommandées pour la mise en œuvre de ce créneau, il y a la réalisation du portrait énergétique détaillé de la flotte navale des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) travaille sur la mise à jour du portrait énergétique global des Îles-de-la-Madeleine et que compte tenu de son expertise ce dernier est également en mesure de réaliser le portrait énergétique de la flotte navale;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par le CERMIM en date du 23 avril dernier relativement à la réalisation d'une étude énergétique de la flotte navale et que cette proposition s'avère satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

d'octroyer un contrat de gré à gré au CERMIM pour la réalisation du portrait de la flotte navale des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du chantier de décarbonisation, au prix de 20 400 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, la directrice des services administratifs et de la trésorerie, à signer tout document relatif à ce mandat et à en assurer la gestion.

Cette dépense sera financée à même le projet « Signature innovation » du Fonds régions ruralité (volet 3).

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2405-0961

Adoption du Règlement n° CM-2024-05 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 200 000 \$ remboursable en dix ans

ATTENDU QUE le conseil prévoit réaliser la réfection sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU' en vertu du décret gouvernemental numéro 1130-2005, les voies de circulation visées par ces travaux font partie du réseau artériel de la Communauté maritime;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2024-05 intitulé : « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 200 000 \$ remboursable en dix ans »;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Passe Archipel
 - Demande l'abrogation des règlements n^{os} 2024-12 et CM-2024-06
 - Rappelle au conseil que l'implantation de cette mesure sur aurait dû être priorisée au départ une base volontaire
 - Demande la formation d'un comité de citoyens
 - Modalités d'application du code QR (aéroport, quai de Cap-aux-Meules, voiliers)
 - Position de Transports Canada et de CTMA
 - Modification de la réglementation en séances extraordinaires de juin
- Centre de transbordement de L'Île-du-Havre-Aubert – Fermeture de service
- Parc régional
 - Problèmes environnementaux – Le Bout du Banc – VTT dans les dunes
 - Fait part au conseil de sa position négative concernant la gestion du parc régional
 - Remise en question de la méthodologie utilisée pour le sondage
 - Invitation au président de la Communauté maritime pour donner une séance d'information en anglais au sujet du parc à Grosse-Île
 - Questionnement sur l'accès au territoire (VTT)
- Taxation – Dernière augmentation – Attention aux dépenses
- Centre multisport Desjardins – Demande si le centre peut accueillir des spectacles – Questionnement relatif à l'acoustique et à la technique des lieux
- Invitation à procéder avec calme et respect lors des interventions du public
- Information demandée quant à l'enregistrement des séances
- Séances de la Communauté maritime – Information aux anglophones qui ne comprennent pas le français



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2024

- Questionnement au sujet de la barrière de la langue – Résidents anglophones de L'Île-d'Entrée
- Tardiveté du schéma d'aménagement – Propriétaires des terres agricoles – Sondage

CM2405-0962

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 21 h 33.

7
Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière